

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2020

AFNOR CERTIFICATION ET APAVE S'ASSOCIENT POUR UNE REPRISE D'ACTIVITE SÛRE DANS LE SECTEUR DU BTP AVEC LA MISE EN OEUVRE D'UN LABEL SPECIFIQUE

A l'heure où la vie économique reprend progressivement son cours, AFNOR Certification et Apave Certification, deux acteurs majeurs de la certification dans le secteur de la construction, ont développé un label spécifique « Acteur BTP engagé ».

Objectif : inspirer confiance, avec la délivrance d'une attestation et sa déclinaison visible (macaron) attestant qu'une entreprise de BTP applique à la lettre les règles sanitaires spécifiques au Covid-19.

Comme de nombreux autres secteurs de l'économie française, les acteurs du BTP reprennent progressivement leurs activités après près de deux mois de crise sanitaire, mais doivent le faire en appliquant les mesures de protection contre le covid 19 sur le lieu de travail et sur les chantiers. Pour tout ceux qui désirent montrer qu'ils les appliquent scrupuleusement, et ainsi rassurer leurs interlocuteurs et leurs clients, la vérification sur site par un organisme reconnu tierce partie est une excellente solution. Avec, si l'exercice est concluant, l'octroi d'un label reconnaissant ces bonnes pratiques. L'entreprise bénéficie ainsi du regard affûté d'un évaluateur impartial.

Pour développer ce label, AFNOR Certification et Apave Certification, **deux acteurs majeurs de la certification dans le secteur de la construction**, ont bâti un cahier des charges adapté à la vérification des dispositions prises au niveau des entreprises (bureaux, dépôts et ateliers des entreprises, chaînes logistiques d'approvisionnement des matériaux) et des chantiers (bases vie, bungalows de chantier ...) en capitalisant sur des documents sectoriels comme le guide de l'OPPBTBTP et les fiches métiers de la Direction Générale du Travail (DGT). Les évaluateurs missionnés dans les entreprises qui en feraient la demande s'y sont formés.

« Je me réjouis de ce partenariat entre deux acteurs de premier plan, tous les deux tiers de confiance auprès des acteurs économiques du secteur de la construction et désireux d'amorcer une reprise saine, ambitieuse et résiliente, de nature à rassurer collaborateurs, clients et partenaires et qui doivent reprendre leurs chantiers dans les meilleures conditions », commente Franck Lebeugle, directeur général d'AFNOR Certification.

« Dans le contexte de reprise d'activités post crise covid-19, ce partenariat entre Apave et Afnor est une excellente nouvelle. Nos équipes ont à cœur d'accompagner le secteur du BTP dans cette période si particulière. La mise à disposition de nos compétences communes et complémentaires en Certification, Bâtiment et Génie Civil et QHSE, s'inscrit dans la volonté commune de nos structures d'accompagner la reprise d'activités en toute sécurité et de soutenir la relance économique qui y est associée. » déclare Philippe Maillard, directeur général d'Apave.

A propos d'AFNOR Certification

Organisme tiers indépendant, leader en France grâce à ses services de certification et d'évaluation de systèmes, de services, de produits et de compétences, AFNOR Certification propose un service de proximité grâce à 40 agences sur cinq continents et 13 délégations régionales en France. Il mobilise 1 600 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients sur plus de 60 000 sites dans le monde. Animateur du système de certification NF, AFNOR Certification propose plusieurs signes de confiance tels que la certification AFAQ et l'Ecolabel Européen. <https://certification.afnor.org>

Contact presse : Jennifer Grédat : jennifergredat@afnor.org, tel : 01 41 62 82 39

A propos d'Apave :

Apave accompagne les entreprises et les collectivités dans la maîtrise de leurs risques techniques, humains et environnementaux. Entreprise indépendante avec un CA de 843 M€ en 2018, Apave compte 11 100 collaborateurs (dont 8 000 ingénieurs et techniciens), 130 agences, 170 sites de formation en France et à l'international et 34 laboratoires et centres d'essai. Apave est présent à l'international à travers 50 implantations. 200 000 entreprises et collectivités lui font déjà confiance en France et dans le monde. www.apave.com

Apave Certification, organisme tierce-partie indépendant, accompagne les organisations en France et à l'international dans leur volonté de certifier leurs systèmes de management, leurs compétences, leurs produits ou encore leurs services via des référentiels en vigueur (norme, règlement, spécification technique, ...), des labels ou encore des contrôles privés sur mesure. Apave Certification s'appuie sur un réseau d'auditeurs, d'évaluateurs et de laboratoires qualifiés, répartis sur le territoire national et à l'international. www.apave.com/prestation/certification

Contacts presse :

DAKOTA COMMUNICATION : Christèle Solis & Cécile Chapron : apave@dakota.fr – 01 55 32 10 43

Apave : Antonia Perfumo –Responsable communication : antonia.perfumo@apave.com